

Intitulé du Projet : Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité

(APA Nagoya II)

Appel à consultation pour le:

Renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces

Référence : Quantum Project ID 01000687

TERMES DE RÉFÉRENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : projetapain@environnement.gov.ma . L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

La formation des décideurs et des législateurs sur les mécanismes d'accès et de partage des avantages (APA) est cruciale pour la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya au Maroc, ainsi que pour une meilleure protection de la biodiversité du pays. Le Protocole de Nagoya, un accord complémentaire à la Convention sur la Diversité Biologique, fournit un cadre pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Une formation efficace garantit que les décideurs et les législateurs possèdent une connaissance approfondie des principes et des dispositions du Protocole de Nagoya. Ces connaissances leur permettent de rédiger, de promulguer et d'appliquer des lois et des politiques conformes aux normes internationales et aux meilleures pratiques. Les fonctionnaires formés sont mieux équipés pour élaborer des cadres réglementaires qui facilitent l'accès aux ressources génétiques tout en garantissant que les avantages, qu'ils soient monétaires ou non monétaires, sont partagés équitablement avec les fournisseurs de ces ressources, y compris les populations locales. Ces cadres sont essentiels pour maintenir la confiance et la coopération de ces communautés, qui sont souvent les gardiennes de ressources génétiques précieuses. Les administrateurs doivent ainsi être familiarisés avec non seulement les processus législatifs attendant au Protocole de Nagoya et l'APA mais également la vue d'ensemble de la CBD, le Cadre Mondial de Biodiversité et ses mécanismes de gouvernance (COP, SBI, SBTSA...) afin de pouvoir pleinement s'engager dans les efforts de conservation et d'utilisation durables des ressources biologiques marocaines et d'aligner ces objectifs avec les priorités nationales.

En outre, une compréhension et une appropriation approfondie des mécanismes d'APA permettent aux législateurs de relever les défis juridiques et administratifs potentiels qui peuvent survenir au cours du processus de mise en œuvre. Elle leur permet d'anticiper et d'atténuer les problèmes liés au respect, à l'application et à la répartition équitable des avantages. Ceci est particulièrement important au Maroc, où la diversité des écosystèmes et la richesse des ressources génétiques nécessitent des approches de l'APA adaptées et spécifiques au contexte.

Pour ce faire, le benchmark international joue un rôle essentiel dans ce processus de formation. En examinant les expériences et les meilleures pratiques d'autres pays qui ont mis en œuvre avec succès le protocole de Nagoya, les décideurs marocains peuvent obtenir des informations précieuses sur les stratégies efficaces et les pièges potentiels. Cette analyse comparative permet d'identifier des approches et des méthodologies innovantes qui peuvent être adaptées au contexte marocain, améliorant ainsi l'efficacité et l'efficacé du mécanisme national d'APA. Une formation qui intègre ces meilleures pratiques internationales dote les législateurs marocains d'une perspective plus éclairée.

II. Objectif de l'étude et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif général de cette prestation est d'améliorer la compréhension et les capacités opérationnelles des personnels des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA au Maroc contribuant ainsi à l'utilisation durable et au partage équitable des ressources génétiques nationales. Ce faisant, la mission vise à soutenir le développement d'un cadre juridique et institutionnel solide pour l'APA au Maroc, en assurant la conformité avec les normes internationales et en promouvant la conservation de la biodiversité.

2. Objectifs spécifiques :

- Réaliser une étude de benchmarking internationale sur les meilleures pratiques en matière de mécanismes APA dans les pays ayant développé une mise en œuvre efficace et reconnue du Protocole de Nagoya, incluant les mécanismes de gouvernance nationaux et internationaux, de développement et d'application de la réglementation, la propriété intellectuelle, et les négociations internationales relatives à l'accès et l'utilisation des ressources génétiques ainsi que l'information de séquençage numérique.
- Réaliser une évaluation approfondie des besoins en formation du personnel des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA au Maroc. Une formation initiale au bénéfice du personnel des principales agences permettra d'initier cette évaluation. Cette évaluation permettra d'identifier les lacunes en matière de connaissances et de compétences qui entravent la mise en œuvre effective des lois sur l'APA.
- Élaborer un plan de renforcement des capacités du personnel des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA au Maroc. Ce plan comprendra diverses activités telles que des ateliers, des séminaires et des échanges internationaux, axés sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre de l'APA. L'objectif est de doter les parties prenantes des outils et des connaissances nécessaires pour appliquer efficacement le cadre juridique et institutionnel de l'APA, en couvrant des aspects tels que le Consentement Préalable en Connaissance de Cause (CPCC), les Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA), les négociations de contrats d'APA et les modèles de partage des avantages. Une formation initiale de formateurs des différentes parties prenantes et des cadres du Département du Développement Durable sera effectuée pour préparer le déploiement du plan de formation élaboré.

3. Consistance des Prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

Mission 1 : Étude benchmarking internationale en matière d'APA

Le premier produit est une étude comparative internationale sur les meilleures pratiques en matière de mécanismes d'APA. Cette étude se concentrera sur les pays qui ont élaboré et mis en œuvre des cadres APA efficaces, reconnus pour leur bonne gouvernance, l'élaboration et l'application de la réglementation, la gestion de la propriété intellectuelle, ainsi que l'accès aux ressources génétiques/séquençage numérique et leur utilisation. L'objectif est d'extraire les meilleures pratiques qui peuvent être adaptées au contexte marocain, en fournissant une base solide pour le développement d'un cadre APA robuste.

Mission 2 : Elaboration d'un plan de renforcement de capacités en matière d'APA

Cette mission vise à évaluer spécifiquement les besoins en formation des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA au Maroc, et à proposer un plan de renforcement des capacités pour leur mise en œuvre de l'APA au Maroc. Elle inclura :

- Identification des besoins en formation des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA au Maroc ;
- Développement d'un programme de formation spécifique basé sur les résultats de l'évaluation des besoins en matière de renforcement de capacités, comprenant des ateliers, des séminaires et des échanges internationaux ;

Mission 3 : Formation initiale pour le déploiement du plan de renforcement de capacités

- Réalisation d'une formation initiale pour le personnel des principales agences ;
- Formation initiale des formateurs parmi les différentes parties prenantes et les cadres du Département du Développement Durable pour préparer le déploiement du plan de formation élaboré.

Dans le cadre de cette mission, une évaluation de l'impact des deux formations dispensées devra être menée. Les objectifs incluent la détermination de l'acquisition de compétences et de connaissances par les participants, l'évaluation de l'amélioration de leur performance et de leur efficacité, et l'identification des points forts et des aspects à améliorer des formations. Les critères d'évaluation porteront sur le niveau de compréhension et de maîtrise des sujets, l'application pratique des compétences, la satisfaction des participants et l'impact sur les performances organisationnelles.

4. Les livrables à fournir par le Prestataire :

Livrables	Date de remise des livrables
<p>Livrable 0 (L0)</p> <p>Un rapport d'établissement détaillant la méthodologie de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition de la méthodologie de travail ; ▪ Définition du besoin en données à collecter auprès des acteurs ; ▪ Définition des outils de travail. 	15 jours après le début de la consultation
Mission 1 : Étude benchmarking internationale en matière d'APA	
<p>Livrable 1 (L1) (Mission 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport détaillant les résultats du benchmarking international sur les mécanismes APA existants (rapport provisoire et définitif en français). 	2 mois après la réunion de démarrage
Mission 2 : : Elaboration d'un plan de renforcement de capacités en matière d'APA	
<p>Livrables 2 (L2) (Mission 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport relatif à l'évaluation des besoins en matière de formation APA pour les parties prenantes (rapport provisoire et définitif en français). 	3 mois après la réunion de démarrage
<p>Livrables 3 (L3) (Mission 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de renforcement de capacité en matière APA pour les parties prenantes (rapport provisoire et définitif en français) avec rapport de formation des formateurs et des cadres du Département du Développement Durable. 	4 mois après la réunion de démarrage
Mission 3 : Formations initiales pour le déploiement du plan de renforcement de capacités	

<u>Livrables (L4) (Mission3) :</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Rapport de formation pour les personnels des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA. (rapport provisoire et définitif en français).	5 mois après la réunion de démarrage
Atelier : Présentation des résultats du benchmarking, de l'évaluation des besoins en formation et proposition du plan de formation et validation des résultats de la mission 1 et 2 (Rabat)	
Rapport de synthèse final, résumé synthétique de capitalisation (2 pages) et la présentation finale de la prestation (LF)	

N.B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse (LF) (3 exemplaires), en format papier et numérique, des prestations fournies en nombre et en consistance à la fin de la prestation en langue française.

5. Réunion de travail et ateliers de validation :

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (démarrage, concertation & suivi) et trois (3) ateliers relatifs à cette consultation, incluant :

- Atelier de formation pour les personnels des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA ; (20 personnes)
- Atelier de formation pour les formateurs parmi les différentes parties prenantes et les cadres du Département du Développement Durable ; (25 personnes)
- Un (1) atelier à la fin de la prestation pour assurer : (50 personnes)
 - Présentation des résultats de l'étude benchmarking
 - Présentation des résultats de l'évaluation des besoins en renforcement des capacités
 - Présentation du plan de renforcement des capacités proposé pour le renforcement des capacités en matière d'APA pour les parties prenantes principales

N.B : Tous les frais relatifs à l'organisation des ateliers et consultations de terrain, impressions seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire. Le choix des locaux qui abriteront les ateliers fera l'objet de concertation préalable avec le maitre d'ouvrage.

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

Les locaux qui abriteront les ateliers seront mobilisés par le maitre d'ouvrage et ses partenaires.

6. Examen et validation des livrables :

L'ensemble des prestations seront suivi et facilité par le Maitre d'ouvrage à travers la coordination nationale du Projet « APA Nagoya II » et la Direction du Climat et de la Biodiversité du Département du Développement Durable, au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable.

Le développement des prestations, l'examen et la validation des livrables se feront dans le cadre des travaux de l'équipe du projet « APA Nagoya II » et du sous-comité national pour la diversité biologique, qui englobe l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette thématique.

Les livrables afférents à chaque étape de la prestation seront transmis par le prestataire au Maitre d'ouvrage pour examen initial avant son partage avec le comité de suivi local. L'examen en question se fera durant **une semaine (7 Jours)** et peut donner lieu à des ajustements avant la transmission du livrable au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs locaux, l'atelier de présentation des résultats de la mission concernée se fera dans un délai maximal de **15 jours**.

Le prestataire est dans l'obligation de transmettre la présentation PPT qui sera exposée lors de l'atelier au cours de cette période afin qu'elle soit validée par le Maitre d'ouvrage.

Le prestataire assurera la prise de note lors de l'atelier de présentation des résultats, l'élaboration du compte rendu et l'actualisation des livrables suite aux remarques du comité dans un délai de **7 jours** après la tenue de l'atelier.

7. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation. Tous les documents et rapports produits

par l'attributaire seront la propriété exclusive du Département du Développement Durable, du PNUD, et des parties prenantes désignées par le maître d'ouvrage.

8. Modalités de règlement

Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en 3 tranches :

- 20 % après la validation des livrables L0 ;
- 40 % après la validation des livrables L1 et L2 ;
- 40 % après la validation des livrables L3, L4 et LF.

9. Exonération de la TVA

Le paiement se fera en hors taxe et le PNUD veillera à transmettre une attestation d'exonération de la TVA sur les prestations réalisées signée par les autorités compétentes.

10. Modalités de soumission des offres

Les bureaux d'études sont invités à soumettre leurs offres soit par un dossier physique, soit par une soumission numérique, conformément aux modalités ci-dessous, **avant le lundi 05 août 2024 à 15h00** :

-- Dossier physique --

Les dossiers scellés doivent être déposés au **Secrétariat de la Direction du Climat et de la Biodiversité**, situé au siège du Département du Développement Durable à RABAT, à l'adresse suivante : N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Le dossier global scellé doit être intitulé : « Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces _Nom du bureau d'études » et se composer de deux enveloppes scellées :

1. Une première enveloppe contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux

acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».

2. Une deuxième enveloppe contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».

3. Un support USB contenant l'offre technique et le dossier administratif au format numérique (PDF) doit également être inclus.

Ou

-- Dossier numérique --

Les offres peuvent être soumises en format PDF à l'adresse suivante :
projetapaii@environnement.gov.ma

Les soumissions doivent se faire en deux e-mails séparés :

1. Un premier e-mail contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études».

2. Un deuxième e-mail contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».

Remarque : Lors du partage de liens cloud, il est impératif de choisir des liens sans date d'expiration. En cas d'expiration du lien rendant le contenu inaccessible, l'offre sera automatiquement rejetée.

11. Durée de la consultation

La durée de la consultation est fixée à cinq (05) mois à compter de la date de signature du contrat.

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seuls peuvent participer à la présente Consultation les bureaux d'études spécialisés conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous.

2. Qualifications et expériences requises de l'expert technique

Les experts qui seront chargés de l'exécution des prestations de la présente étude devront comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions. Ils devront avoir une expérience confirmée dans le domaine de la biodiversité, l'écologie, le droit environnemental et la Convention de la Diversité Biologique, avec une maîtrise des outils et mécanismes relatifs au Protocole de Nagoya.

Les experts doivent justifier d'une expérience prouvée pour le compte du secteur public ou privé ou ayant participé à des travaux de conseil et/ou recherche confirmés en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya et de la Convention pour la Diversité Biologique.

Le chef d'équipe doit avoir une expérience professionnelle probante, d'au moins Dix (10) ans, dans le domaine de la gouvernance environnementale et de la biodiversité. Il sera désigné comme « Expert principal ».

a) Expert principal :

Plus précisément, les responsabilités de l'expert incluent mais ne se limitent pas à :

- Diriger le processus de collecte de données et d'informations nécessaires pour la réalisation de l'étude ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de l'étude ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées.

Il ou elle devra disposer des qualifications suivantes :

- **Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques)** en biodiversité, environnement, développement durable ou toute autre discipline

similaire. Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout

- **Au moins 10 ans d'expérience** professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, environnement et/ou de ressources naturelles et mise en œuvre des conventions environnementales internationale ;
- Une solide connaissance des enjeux liés à la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles au niveau international, ainsi qu'une bonne maîtrise de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Nagoya et des accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Expérience en travaux portant sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, et ayant participé à **au moins 3 études ou 3 projets** dans ces domaines de compétences.

b) Expert national en biodiversité :

- **Diplôme d'études universitaires**, de niveau minimum Bac+5 en biodiversité – écologie – environnement, sciences de la vie et de la terre ou dans un domaine connexe. Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique sera un atout ;
- **Au moins 10 ans d'expérience professionnelle** dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, gouvernance de l'environnement et/ou de ressources naturelles et mise en œuvre conventions environnementales internationales au Maroc ;
- Une bonne connaissance des questions relatives à la Convention sur la Diversité Biologique et au Protocole de Nagoya ou des question liées aux Accords Multilatéraux Environnementaux et ayant participé à **au moins 3 études ou 3 projets** dans ces domaines de compétences.

Exceptionnellement, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander au prestataire le remplacement de l'expert principal au cours de l'exécution de leur mission. Le Contractant devra pourvoir leur remplacement par le recrutement d'un professionnel de qualité au moins égale et ce dans un délai maximum de huit (8) jours.

Le cas échéant, le changement d'un membre de l'équipe par le contractant, doit être de même profil et notifié au maître d'ouvrage dans un délai maximum de huit (8) jours.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

A. Dossier administratif

B. Offre technique

C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Le présent cahier des charges paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Présenter le profil détaillé de l'expert affecté aux différentes missions de l'étude mettant en avant le profil, les qualifications professionnelles, et l'expérience acquise dans leur domaine conformément aux termes de référence ; Cette liste est accompagnée par des copies légalisées des diplômes, le curriculum vitae détaillé, datés et cosignés par les intervenants et le concurrent.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts.

Le prestataire est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ».

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Mission 0 : Note méthodologique			
Méthodologie de travail (L0)	Forfait		
Mission 1 : Étude benchmarking internationale en matière d'APA			
L1. Benchmarking international	Forfait		
Mission 2 : Renforcement de capacités en matière d'APA			
L2. Évaluation des besoins en renforcement des capacités	Forfait		
Mission 3 : Formations initiales pour le déploiement du plan de renforcement de capacités			
L3. Formation pour les personnels des principales agences nationales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA	Forfait		
L4. Plan de renforcement de capacités avec formation des formateurs et des cadres du Département du Développement Durable	Forfait		
Montant total HT			
Montant de la TVA (20 %)			
Montant total TTC			

NB : Dans l'offre financière, le BET doit inclure les frais de l'organisation des ateliers.

IV. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1** : Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2** : Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3** : Évaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (Nt) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	30
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points	
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	
Total (C1)/30

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Barème	Documents base de	Note sur 70
Expert(e) principale(e) : Au moins 10 ans d'expérience ; 3 références ;	Nt1 : 40	CV Diplôme	Profil conforme : 40 points Profil non conforme : 0 points
Expert (e) national (e) en biodiversité Au moins 10 ans d'expérience ; 3 références.	Nt2 : 30	CV Diplôme	- Profil conforme : 30 points - Profil non conforme : 0 points
Total (C2)		/70
Total global Nt		/100

Notation des Experts :

Profils de l'équipe proposée	Qualifications	Barème
	Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques) en	5

<p>Expert(e) principale(e) : (40 points)</p>	<p>biodiversité, environnement, développement durable ou toute autre discipline similaire. Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout (Bac + 5 ou plus : 5 points/ moins de bac +5 : 0 points)</p>	
	<p>Expérience Professionnelle générale : (+20 ans à 15 ans : 10 points/ moins de 15 ans à 10 ans : 5 points/ moins de 10 ans : 0 points)</p>	10
	<p>Une solide expérience dans la réalisation d'études liées à la gestion des ressources naturelles et à la biodiversité. Une bonne connaissance de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya serait un atout.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune expérience : 0 points • Expérience modérée : 10 points • Expérience élevée : 15 points 	15
	<p>Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations spécifiques portant sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ou similaires au présent appel à consultation, (<u>2 points par prestation</u>) / moins de 3 projets ou 3 études dans ces domaines de compétences : 0 points)</p>	10
<p>Expert (e) national (e) en biodiversité (30 points)</p>	<p>Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) en biodiversité – écologie – environnement, sciences de la vie et de la terre ou dans un domaine connexe ou toute autre discipline similaire. Une spécialisation en biologie moléculaire ou bio-informatique serait un atout (Bac + 5 ou plus : 5 points/ moins de bac +5 : 0 points)</p>	5
	<p>Une solide expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, gouvernance de l'environnement et/ou de ressources naturelles et mise en œuvre conventions environnementales internationales au Maroc</p> <p>(+20 ans à 15 ans : 10 points/ moins de 15 ans à 10 ans : 5 points/ moins de 10 ans : 0 points)</p>	15

	<p>Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations spécifiques portant sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ou similaires au présent appel à consultation, (<u>2 points par prestation</u>) / moins de 3 projets ou 3 études dans ces domaines de compétences : 0 points)</p>	10
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;
3. En cas de manque d'un profil dans l'équipe.

Etape 3 : Évaluation technico-financière pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$N_g = N_t \times 0.7 + N_f \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$N_f = 100 \times F_o / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné.....(Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

N° de patente.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait

à.....le.....

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Département du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes physiques :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du domicile

à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A..... (En lettres et en chiffres)

Le Département du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro..... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet